

Communiqué de presse

Dès le 3 mai, la zone bleue réglementée de stationnement à Berchem-Sainte-Agathe s'étendra à toutes les rues de la commune

La commune de Berchem-Sainte-Agathe a confié la gestion du stationnement en voirie sur son territoire à l'agence parking.brussels en 2014. Depuis lors, la zone bleue réglementée couvre un peu moins de la moitié de la commune. Cette zone permet l'utilisation gratuite des places de stationnement en voirie, après apposition du disque, pour une durée maximum de 2 heures. À certains emplacements, comme par exemple à proximité de l'hôpital Valida ou de la zone commerçante de la Place Schweitzer, le stationnement est limité à respectivement 30 minutes et 60 minutes.

Dès le 3 mai 2021, la zone bleue à Berchem-Sainte-Agathe s'appliquera à tout le territoire de la commune (sauf disposition locale spéciale) pour les jours de la semaine **du lundi au samedi inclus, de 9h à 21h**, à l'exception des dimanches et jours fériés légaux.

Pourquoi cette extension ?

« L'extension à tout le territoire et en soirée permettra aux habitants de trouver plus facilement des places quand ils rentrent chez eux et plus tard en soirée, » précise Christian Lamouline, Bourgmestre.

Les quartiers non réglementés situés en bordure de l'ancienne zone bleue subissent le report de stationnement de nombreux véhicules échappant aux zones réglementées existantes de la commune et des communes voisines.

Cette extension de la zone bleue à tout le territoire constitue l'un des moyens pour limiter la multiplication des voitures « ventouses » et des camionnettes qui appartiennent à des personnes n'habitant pas Berchem-Sainte-Agathe.

Des autorisations de stationnement pour les habitants, visiteurs et travailleurs

Afin d'éviter de devoir utiliser le disque réglementaire, les habitants, visiteurs et travailleurs peuvent obtenir une autorisation de stationnement auprès de l'agence parking.brussels.

Les ménages berchemois peuvent se garer sans limite de temps et dans toutes les rues de la commune (sauf signalisation contraire) aux tarifs fixés en 2013 :

- pour le 1^{er} véhicule au prix de 25 € pour un an ;
- pour le 2^{ème} véhicule au prix de 100 € pour un an.

Les ménages berchemois peuvent également acquérir une autorisation de stationnement pour leur visiteur au prix de 2,5€ pour une période de 4h30.

Le personnel des entreprises berchemoises, les professeurs, le personnel de la petite enfance, les professions médicales et les métiers du bâtiment peuvent en outre obtenir d'autres autorisations de stationnement.

L'accessibilité des commerces ?

Avec l'utilisation obligatoire du disque, les clients peuvent se garer gratuitement 2h partout dans la commune (sauf disposition locale spéciale).

À la place Schweitzer et ses alentours, des zones spéciales limitées à 1h existent pour faciliter les achats.

L'autorisation de stationnement pour les habitants n'est toutefois pas valable aux emplacements limités à 1h, le but étant de laisser la place à tous les clients.

Pour un meilleur accès et une mobilité adaptée !

« Le déploiement de la zone bleue a l'ambition d'équilibrer, voire de réduire la pression du stationnement pour tous les quartiers. Rappelons par ailleurs que pour de courtes distances et de petits achats locaux, on peut aussi privilégier la mobilité douce et se déplacer à pied, en vélo ou en transport en commun !, » conclut Thibault Wauthier, Échevin du commerce et de la mobilité.

Informations pratiques :

Comment obtenir les autorisations auprès de l'agence Parking.brussels ?

- **Par mail** : berchem@parking.brussels
- **Par téléphone**, du lundi au vendredi de 8h30 à 13h et de 14h à 17h au 0800 35 678
- Lors de la **permanence de l'administration communale**, tous les jeudis de 14 à 18h45, du 1 avril au 31 mai 2021 à la salle des fêtes (vestiaire) située avenue du Roi Albert au n°33 (à partir du 1^{er} juin au n°19).

Tous les formulaires et les procédures de demande des autorisations de stationnement se trouvent sur le site internet de www.parking.brussels.

Plus d'informations également sur le site internet communal : www.berchem.brussels

Contacts :

Christian LAMOULINE

Bourgmestre de Berchem-Sainte-Agathe

0494/43 62 88 - christian.lamouline@berchem.brussels

Thibault WAUTHIER

Échevin de la mobilité

0490/52 43 05 – twauthier@berchem.brussels

Mireille WALSCHAERT

Responsable du service Communication

0493/74 26 73 - mwalschaert@berchem.brusselss